



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 085-218501096-20250707-2025JUILDEL5-DE

S²LOW

Date de la convocation : 1^{er} juillet 2025
Séance du Conseil Municipal : 7 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Marietta BOONEFAES - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Magali LOISEAU donne pouvoir à Luc SOULARD
Roger BRIAND donne pouvoir à Angélique RICHARD
Jean-Marie GIRARD donne pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD
Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD
Lilian BOSSARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU sauf pour la délibération n°42
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Pierrick THOMAS
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Joseph LIARD

Absent : Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 32
31 à la délibération 42
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers votants : 32
31 à la délibération 42

Secrétaire de séance : Marie-Bernadette RIVIÈRE

5. MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DE L'AIDE AUX DEVANTURES COMMERCIALES

La Ville des Herbiers est engagée dans une politique de mise en valeur de son centre-ville. Depuis quelques années, différentes actions sont mises en place pour favoriser l'attractivité et accompagner le commerce de proximité (recrutement d'un manager de centre-ville, aménagements urbains, dynamisation des animations, soutien à l'association des commerçants, mise en place d'une aide aux loyers pour les métiers de bouche,...).

La municipalité a souhaité renforcer ces dispositifs en particulier sur le volet architectural du centre-ville en harmonisant la qualité des devantures commerciales. Dans cet objectif, la ville a mis en place une aide aux devantures pour l'installation de nouveaux commerces et pour les devantures existantes dans le centre-ville et le quartier d'Ardelay par délibération n°3 du Conseil Municipal du 9 décembre 2024. Cette aide est destinée à favoriser la mise en valeur de devantures commerciales qualitatives et harmonieuses pour embellir les rues commerçantes du centre-ville des Herbiers et du quartier d'Ardelay.

L'application du règlement de cette aide nécessite les deux modifications du règlement suivantes :

- la précision du montant HT pour le calcul de la subvention (article 4),
- la non-cumulation avec l'aide de la Communauté de communes du Pays des Herbiers (article 2.4),

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1511-3, R.1511-4 et suivants,

Vu la délibération n°3 du 9 Décembre 2024 portant création d'une aide aux devantures commerciales dans le cadre du dispositif « Révéler Les Herbiers »,

Vu la convention Petites Villes de Demain (PVD) établie entre l'Etat et la Ville des Herbiers en date du 18/10/2023,

Vu le projet de règlement ci-annexé,

Vu le budget principal 2025,

Considérant la politique municipale de mise en valeur du centre-ville en cours,

Considérant la volonté d'harmoniser les commerces en centralité,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration générale, Commerce et Centre-Ville du 25 juin 2025,

Vu le rapport d'Estelle SIAUDEAU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de modifier le règlement d'attribution de l'aide aux devantures commerciales du centre-ville des Herbiers et du quartier d'Ardelay dans le cadre du dispositif « Révéler Les Herbiers,
- approuve le règlement de ce régime d'aide ci-annexé à la présente délibération.

Marie-Bernadette RIVIÈRE
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 15 JUL. 2025
Publié électroniquement le : 15 JUL. 2025